



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/18

Reçu en Préfecture le : 10/07/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 9 juillet 2018
D-2018/271

Aujourd'hui 9 juillet 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Cécile MIGLIORE présente jusqu'à 17h30

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Benoit MARTIN, Mme Laetitia JARTY ROY

Écoles élémentaires. Séjours scolaires. Hiver/printemps 2019

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux met en œuvre de nouveaux séjours à l'intention des élèves des écoles élémentaires de Bordeaux pour le premier semestre 2019.

Chaque séjour « clef en main » se déroulera dans des centres d'accueils agréés, qui recevront 2 classes simultanément. Ces centres ont été choisis dans le cadre d'appels d'offres, conformément au code des marchés publics. Chaque séjour comprend les transports en autobus, l'hébergement, les repas, les pratiques thématiques (sport, art, culture, environnement ...), les sorties et/ou visites prévues ainsi que l'organisation de veillées.

La construction de ces séjours avec nuitées (2 ou 4) a fait l'objet d'une collaboration étroite entre les services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et les services de la ville de Bordeaux. A ce titre, ils s'inscrivent dans le cadre de la convention éducative signée entre ces deux partenaires autour des trois domaines suivants : le patrimoine et la culture, l'environnement, l'éducation physique et sportive (EPS). L'ensemble des séjours portent sur un thème principal (environ deux tiers des activités) et une ou des thématiques secondaires (environ un tiers des activités).

Pour l'année 2019, la ville de Bordeaux, propose :

I - Des séjours « Patrimoine et Culture », qui s'organisent autour des thèmes principaux suivants :

Pour 2 nuitées :

- La Préhistoire.
- Le Moyen âge.
- Le Patrimoine et culture locale : pratiques artistiques, culturelles et scientifiques.

Pour 4 nuitées :

- Le Patrimoine et culture locale : pratiques artistiques, culturelles et scientifiques.

II - Des séjours « Environnement », qui s'organisent autour des thèmes principaux suivants :

Pour 2 nuitées :

- La découverte du milieu marin

Pour 4 nuitées :

- La découverte du milieu montagnard.

III – Des séjours « Education physique et sportive » qui s'organisent autour des thèmes principaux suivants :

Pour 4 nuitées :

« Hiver » :

- Le ski. Thématique secondaire abordée : découverte de l'environnement.
- La randonnée en raquettes. Thématique secondaire abordée : découverte de l'environnement

« Printemps » :

- Le surf. Thématiques secondaires abordées : la découverte du milieu et/ou du patrimoine et de la culture locale.
- La voile et/ou char à voile. Thématiques secondaires abordées : la découverte du milieu et/ou du patrimoine et de la culture locale.
- Canoë Kayak et/ou aviron : Thématiques secondaires abordées : la découverte du milieu et/ou du patrimoine et de la culture locale.

L'organisation pratique de ces séjours sera finalisée lors d'une rencontre entre les centres retenus, les enseignants concernés et la mairie de Bordeaux. Cette rencontre permettra d'adapter le contenu des séjours proposés par les centres au projet pédagogique des enseignants des classes retenues.

Un première commission mixte DSDEN de la Gironde - Ville de Bordeaux s'est tenue le lundi 25 juin 2018 afin de sélectionner les classes partant en séjours Hiver. Une deuxième commission se déroulera le jeudi 20 septembre 2018 pour les classes partant en séjours printemps.

Ce sont 74 classes qui pourront bénéficier ainsi de séjours scolaires en 2019 (72 classes en 2018, 66 en 2017).

Les critères de sélections des classes reposent en priorité sur :

- Les cohortes d'élèves n'ayant pas bénéficié de ce type de séjours,
- Les élèves de CE2, CM 1 et CM 2 pour les séjours de 4 nuitées,
- Les élèves du CP au CM 2 (CP non prioritaires) pour les séjours de 2 nuitées,
- Les écoles situées en Réseau d'Education Prioritaire,
- La représentativité des écoles par quartier.

La ville de Bordeaux prend en charge l'ensemble des frais de ces séjours et demande aux familles une participation selon leur quotient familial.

Je vous propose :

- d'asseoir la participation financière des familles sur les tranches correspondant aux tarifs de la restauration scolaire, de façon à simplifier les procédures de calcul pour les parents d'élèves, selon le tableau ci-dessous :

Quotient familial	Tarif 2019 par nuitée
de 0 à 145 €	5,80 €
de 146 à 185 €	8,60 €
de 186 à 255 €	12,10 €
de 256 à 345 €	16,90 €
de 346 à 580 €	21,90 €
de 581 à 900 €	28,50€
de 901 à 1200 €	32,70 €
de 1201 à 1500 €	37,60 €
de 1501 à 1800 €	38,70 €
de 1801 à 2000 €	39,90 €
> à 2001 €	41,30 €

Les dépenses seront imputées au budget 2019 fonction 213 compte 6188 et 6247.
Les recettes seront imputées au budget 2019 fonction 255 compte 7067.
CDR Dir. Education

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Emmanuelle CUNY